



COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

le 6 mars 2015

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2015 – 20 H 15

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick, Adjoint, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Alain DECHAUME, Pauline LAHOUSSE, Christophe VANHALS, Gaëlle VITTRANT, Patrick LESAGE, Marie-Pierre CLAISSE, Lise MIGNON, Patrick LESAGE et Christophe THIEBAUT.

Absente excusée ayant donné procuration : Pauline LAHOUSSE qui mandate Monsieur le Maire.

Absents excusés : Gaëlle VITTRANT, Lise MIGNON et Christophe VANHALST.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 janvier 2015

Remarque de Chantal BAERT qui demande une précision sur le bail emphytéotique, point 3.
Approbation à l'unanimité.

2 – Compétence défense extérieure contre l'incendie : remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune par le produit des impôts

La commune a transféré la compétence défense incendie au SIDEN-SIAN. Les dispositions de l'article L 5212-20 stipulent que le comité syndical peut décider de remplacer tout ou partie de cette contribution par le produit des impôts mais cela n'est possible que si le conseil municipal ne s'y oppose pas.

Marie-Pierre CLAISSE s'interroge sur le mode de calcul de la contribution 3€/habitants, comment est défini le nombre d'habitants ? Monsieur le Maire précise que le nombre d'habitant est défini par l'INSEE sur la base du recensement.

Monsieur le Maire propose que la contribution soit versée par la commune, la dépense sera inscrite au Budget Primitif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 – Centre de Gestion : Prévention santé, convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail, autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention

La commune adhère par convention au service prévention du Centre de Gestion du Nord. Le CDG a renouvelé son offre de service ; prestations proposées : intervention du médecin de prévention, accompagnement dans le suivi des plans d'action découlant de l'évaluation des risques professionnels, etc.

Monsieur le Maire précise que la commune paye les visites médicales à raison de 52 € par agent. Le service de la médecine du travail se déplace en mairie pour les visites.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4 – SIDEN-SIAN : transfert de compétence de la CC des Hauts de Flandre

Le Conseil Municipal, en tant que commune adhérente au SIDEN-SIAN, est invité conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales à approuver l'adhésion de la CC des Hauts de Flandres pour les compétences assainissement collectif et non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette adhésion.

Martial CARIDROIT fait remarquer que l'on ne fait jamais l'état des lieux des communes qui demandent leur adhésion et comment s'opposer à une demande d'adhésion ?

Monsieur le Maire répond que des villages géraient leurs propres châteaux d'eau mais devant les difficultés de gestion rejoignent les syndicats.

Martial CARIDROIT confirme ces faits.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

5 – Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'HAISNES et AUCHY les MINES pour la compétence eau potable

Ces communes souhaitent adhérer au SIDEN-SIAN pour la compétence eau potable. En respect des dispositions du CGCT, les communes adhérentes sont consultées.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces adhésions. A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6 – Projet de réfection Petite Rue : arrêt sur le choix des matériaux et orientations

La commission travaux s'est réunie le samedi 21 février pour travailler sur la conception du projet de réfection de la voirie : choix des matériaux à mettre en œuvre, proposition sur l'enfouissement, etc.

Gérard NOCK prend la parole et, à l'appui du plan des travaux élaboré par Christophe THIEBAUT, décrit le projet et présente les propositions d'aménagement de la commission voirie : profil de la Petite Rue : 650 m de long et 7 m de large en moyenne ;

- chaussée en enrobés noirs ;
- trottoir d'un 1 m 40 de large en allant vers Genech avec bordure haute ;
- stationnement en gazon armé côté droit ;
- parkings en épis, traités en enrobés, de 12 places devant l'école et 17 devant la salle communale ;
- 2 parkings en enrobés aux abords de l'école communale ;
- les entrées des riverains seront traitées en enrobés noirs ;
- le trottoir sera traité en pavés rouges comme ceux du parvis salle communale. Une étude plus précise de ce point est demandée au Bureau d'Etude en charge du dossier.

La commission propose également l'implantation d'un ou deux dos d'âne. Un seul dos d'âne est retenu et sera implanté au niveau du 13 Petite Rue. Un radar pédagogique solaire sera installé au niveau du 5 bis Petite Rue.

Monsieur le Maire précise que sur la partie droite sera mis en œuvre un gazon armé permettant un stationnement libre. Monsieur le Maire propose de recenser, quelques mois après la fin de chantier, les endroits peu utilisés. Une réflexion sera alors menée sur l'opportunité d'aménager des massifs pour améliorer la qualité paysagère, travaux pouvant être réalisés par le personnel communal..

Christophe THIEBAUT a travaillé sur trois options d'enfouissement des réseaux :

- pas d'enfouissement : le réseau est laissé comme tel, seuls seront changées les lampes d'éclairage public,
- un enfouissement partiel : les poteaux seront remplacés et placés du côté gazon armé, le réseau reste en aérien avec jonction vers les habitations de l'autre côté de la voirie en souterrain. Le nombre de poteaux sera plus important qu'actuellement en raison du poids du réseau.
- enfouissement total : de nouveaux poteaux d'éclairage public sont installés, l'ensemble du réseau est enfoui.

Coût estimatif des travaux, voirie/enfouissement, présenté par Christophe THIEBAUT :

- sans enfouissement : 375 111 € HT
- avec enfouissement partiel : 556 961 € HT part à charge de la commune 178 853 €
- avec enfouissement total : 631 961 € HT part à charge de la commune 235 103 €.

Monsieur le Maire rappelle le tableau des emprunts de la commune et précise que la dernière annuité (11 876 €) du prêt pour la réfection de la voirie Grand'Rue, sera payée en mai 2015, Restera un seul prêt avec une annuité de 13 387 €, contracté pour la construction de la salle communale et rénovation du clos couvert du presbytère. Il est tout à fait envisageable de contracter un prêt pour financer la part à charge de la commune, en tout ou partie.

Martial CARIDROIT demande si des estimations ont été faites au niveau des prêts. Monsieur le Maire répond que des démarches seront à faire auprès de la Banque Postale et de la Caisse d'Epargne

Rufin COCHETEUX rappelle que les travaux de couverture de l'Eglise deviennent urgents. Il faut tenir compte de cette future dépense dans les orientations à retenir, notamment en ce qui concerne l'enfouissement.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier devis, datant de quelques années, s'élève à 220 000 €. Un devis actualisé a été demandé, l'entreprise contactée ne l'a pas encore remis.

Gérard NOCK rappelle que le Conseil Municipal s'est également engagé à réduire les nuisances sonores au niveau des pavés de la Grand'Rue et qu'une étude est également en cours pour le préau.

Martial CARIDROIT rappelle que si les travaux de digues, portés par la CCPC, sont réalisés il faudra alors prévoir la réfection de la rue des Prés. Monsieur le Maire ajoute que des travaux de reprises des eaux seront à envisager rue à Pois.

Monsieur le Maire présente un plan de financement qui pourrait être envisagé pour le financement des travaux Petite Rue :

- un emprunt aux alentours de 200 000 € (en fonction du montant à charge des travaux) sur une durée maximum de 15 ans.
- Considérant l'autofinancement de la commune : 300 000 €, Monsieur le Maire estime pouvoir financer le montant de la TVA qui, pour rappel, est récupérée à hauteur de 85 % sous 2 ans.
- Il est possible de financer une partie de la part à charge sur l'autofinancement et baisser ainsi le montant du prêt mais en raison des taux actuels le choix de l'emprunt peut s'avérer plus opportun, dit Monsieur le Maire qui insiste aussi sur le fait qu'il veut rester vigilant à laisser une situation financière saine pour les projets et mandats futurs.

Christophe THIEBAUT pense que vu la différence entre l'enfouissement partiel et total : environ 50 000 € le Conseil Municipal peut opter pour un enfouissement total.

Gérard NOCK pose la question : "Grand'Rue entre la partie enfouissement total et la partie mise d'un seul côté du réseau, voyez vous la différence ?"

Pour conclure, Monsieur le Maire propose de lancer le Dossier de Consultation des Entreprises comme suit : coût des travaux avec enfouissement partiel et enfouissement total en option.

Décision de principe sur le choix des matériaux retenus par l'ensemble du Conseil Municipal :

- trottoir en pavés sans joints avec structure bloquante
- entrées des parcelles en enrobés noirs
- sur le côté droit : gazon armé permettant le stationnement et l'infiltration des eaux pluviales
- enfouissement partiel et total en option.

Planning prévisionnel :

- courant mars le Bureau d'Etude dépose le Dossier de Consultation des Entreprises,
- procédure retenue : marché public négocié
- délai de réponse 5 semaines : remise des offres début juin
- analyse des offres 15 jours, les critères choisis porteront plus sur l'aspect technique que financier
- il sera demandé aux entreprises de travailler les mois de juillet et août.

Monsieur le Maire félicite les membres de la commission pour le travail réalisé.

7 – Information CCPC

Menace d'un départ d'une commune de la CCPC :

Un Maire a fait valoir sa volonté de quitter la Communauté de Communes Pévèle Carembault en engageant éventuellement une autre commune en raison de son implantation géographique. Monsieur le Maire explique que ladite commune a déjà obtenu des aides financières de la CCPC et en demande encore. Face aux hésitations du bureau communautaire, le Maire menace de se retirer.

Martial CARIDROIT fait remarquer que si le Préfet valide ce ou ces départs on pourrait considérer que l'obligation de fusion de la CCPC avec les autres Communauté de Communes n'était pas obligatoire.

Monsieur le Maire rappelle que parmi les communes de la CC Pays de Pévèle un certain nombre de communes souhaitent la fusion. Si le Préfet accepte ce retrait, cela pourrait faire jurisprudence et engendrer d'autres départs.

Monsieur le Maire rappelle que les compétences doivent être définies pour fin 2015.

Martial CARIDROIT interroge Monsieur le Maire des conséquences de notre engagement pour la réalisation des travaux Petite Rue si la CCPC prend la compétence voirie communale. Monsieur le Maire, membre de la commission voirie à la CC, répond qu'alors le prêt engagé pour les travaux de voirie serait repris par la CC.

Parc aquatique :

Rufin COCHETEUX demande où en est le projet parc aquatique. Monsieur le Maire confirme que le principe de réalisation est retenu, le lieu n'est pas fixé, il faut attendre les prises de compétences.

Monsieur le Maire attire l'attention sur l'intérêt de faire participer les gens aux débats publics qui sont mis en place par la CCPC. La CCPC propose une rencontre pour aider les Elus à animer des minis débats au niveau des communes. Rita TRINEZ est inscrite. C'est l'occasion d'abonder sur le projet parc aquatique central à GENECH en parallèle de la fermeture de la piscine de CAPPELLE EN PEVELE.

8 – Braderie : détermination du lieu

En raison des travaux de la Petite Rue, le Conseil Municipal pense organiser la braderie à partir du 1 Grand'Rue vers les routes de Bachy et du Mazet jusqu'au n°6 puis rue du Hautmont et rue du Mazet jusqu'au n°16. Entrée dans COBRIEUX par la route de Cysoing vers GENECH, et sortie par GENECH,

9 – Questions diverses

Assemblée Générale de la Société Historique

Martial CARIDROIT évoque cette assemblée générale à laquelle participe un maître conférencier qui exposera sur la géologie de la Pévèle.

Piscine de CAPPELLE EN PEVELE

La piscine de CAPPELLE est définitivement fermée. Les piscines environnantes ne peuvent accueillir les élèves de l'école. Cet enseignement est obligatoire, Monsieur le Maire va devoir demander une dérogation. A suivre.

Modification du PLU de GENECH

Dossier consultable en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ligne SNCF Orchies

Monsieur le Maire a participé à une réunion sur l'avenir de la voie ferrée ORCHIES/VILLENEUVE d'ASCQ. Il a rencontré en mairie le Président du SMIRT, délégué par la Région auprès des Maires. Monsieur le Maire veut défendre le maintien de cette ligne avec jonction possible par un pôle d'échange au PONT DE BOIS pour accès au métro. Si la Région décide de rénover cette ligne, il faudra alors retravailler les horaires afin de répondre aux besoins de la population. Cette rénovation coûterait 16 millions d'euros. Monsieur QUIQUE va interroger les communes limitrophes, Monsieur le Maire propose de faire un sondage auprès des Coberlois par le biais du Cobinfo pour pouvoir appuyer la demande de remise en état. Monsieur le Maire a proposé de faire la réunion de synthèse à COBRIEUX.

Prochain séance du conseil Municipal le 9 avril 2015 à 20 h 15.

Un message électronique sera transmis à chacun pour l'organisation du bureau de vote.

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Cysoing
Communauté de Communes du Pays
de Pévèle

Tél : 03,20,84,56,90
Fax : 03,20,84,56,59
mail : mairie.cobrieux@wanadoo.fr